

Nom du produit : Seilern America

**Identifiant de l'entité juridique :
6354003DCZCMOCXR3Z28**

A. SYNTHÈSE

Conformément à l'article 8 du Règlement sur la divulgation des informations relatives à la finance durable, le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas d'objectif d'investissement durable. En outre, le Fonds ne s'engage pas à placer de montant minimum dans des investissements durables ou dans des investissements durables taxonomiques.

Le Fonds a pour objectif d'investissement de chercher à valoriser le capital en investissant dans des actions ou des titres de participation d'excellente qualité, cotés aux bourses de valeurs des États-Unis et des pays nord-américains membres de l'OCDE. Le Fonds investira directement dans de grandes sociétés prospères ayant fait leurs preuves, et dont les futurs bénéfices laissent augurer d'une importante augmentation. Le Fonds est géré de manière active, et le choix des investissements est laissé à la discrétion du Gestionnaire d'investissement.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, à travers des indicateurs concernant la déontologie professionnelle, la gouvernance d'entreprise, l'impact environnemental des produits et services, les émissions, les effluents et les déchets, le capital humain, les droits de l'homme, ainsi que l'utilisation des ressources dans la chaîne d'approvisionnement, en privilégiant les investissements dans des sociétés qui ont des politiques environnementales fortes ou de solides politiques en matière de caractéristiques sociales, et de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise.

Les caractéristiques environnementales ou sociales du Fonds sont évaluées tant sur le plan quantitatif que qualitatif, au moyen d'indicateurs de durabilité, en appliquant des exclusions et en tenant compte de certains des principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement, comme décrit plus en détail dans les sections dédiées ci-dessous.

Le Fonds suit en permanence les investissements et peut s'engager auprès d'émetteurs et/ou céder des positions lorsqu'une entreprise n'est plus performante dans les domaines environnementaux, sociaux ou de gouvernance et qu'une évaluation conclut que cela interfère avec la durabilité globale des activités de l'entreprise. Le Fonds s'appuie sur des données quantitatives et qualitatives pour chercher à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut et en évaluer la réalisation. Les données et les méthodologies utilisées pour cette évaluation peuvent présenter certaines limites.

Bien que la performance du Fonds puisse être comparée à celle de l'indice S&P 500 TR, aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

B. ABSENCE D'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

En outre, le Fonds ne s'engage pas à placer de montant minimum dans des investissements durables ou dans des investissements durables taxonomiques.

C. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

Quelles sont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, à travers des indicateurs concernant la déontologie professionnelle, la gouvernance d'entreprise, l'impact environnemental des produits et services, les émissions, les effluents et les déchets, le capital humain, les droits de l'homme, ainsi que l'utilisation des ressources dans la chaîne d'approvisionnement, le cas échéant, en privilégiant les investissements dans des sociétés qui ont :

- des politiques environnementales fortes en matière de pollution et de production durable, ce qui peut également inclure des sociétés travaillant activement à l'amélioration de leur empreinte environnementale, de l'approvisionnement durable, du recyclage, du traitement des déchets, de l'utilisation des matériaux et de la réduction de leurs émissions et de leur consommation d'énergie ; ou qui ont
- des politiques fortes relatives aux caractéristiques sociales comme le traitement équitable de leurs salariés et des partenaires de leurs activités ;

et qui ont de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise, comme une Direction solide et stable et une gestion des activités allant dans le sens de l'intérêt à long terme des actionnaires.

D. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Quelle stratégie d'investissement le Fonds suit-il pour satisfaire à ses caractéristiques environnementales et sociales ?

Le Fonds a pour objectif d'investissement de chercher à valoriser le capital en investissant dans des actions ou des titres de participation (comme des bons de souscription d'actions et des obligations convertibles, par exemple) de sociétés d'excellente qualité, cotées aux bourses des valeurs des pays membres de l'OCDE. Les investissements cibleront principalement les actions d'émetteurs établis aux États-Unis, ainsi que dans les pays nord-américains membres de l'OCDE. Le Fonds peut acheter des titres libellés dans n'importe quelle devise principale convertible des pays membres de l'OCDE. Le Fonds investira dans de grandes sociétés prospères ayant fait leurs preuves et dont les futurs bénéfices laissent augurer d'une importante augmentation. Ces sociétés présenteront généralement toutes les caractéristiques suivantes, ou la plupart d'entre elles : (i) activités multinationales notamment exposées aux économies à croissance rapide du globe, (ii) demande régulière et non cyclique pour leurs produits ou services, (iii) croissance des bénéfices supérieure depuis les dix dernières années, (iv) produits ou services de marque mondiale souvent recherchés par les consommateurs des marchés en développement, (v) potentiel de croissance des bénéfices régulière sur le long terme, (vi) rendements sur fonds propres élevés traduisant un avantage technologique sur la concurrence ou le caractère unique de leurs produits ou services, (vii) gestion dynamique, et (viii) ressources internes suffisantes pour financer leur développement à l'international et conserver leur position concurrentielle (ces caractéristiques sont considérées par le Gestionnaire d'investissement comme des critères de « croissance de la qualité »). Le Fonds ne cherche pas à concentrer les investissements dans un secteur d'activité spécifique ou à limiter les sommes pouvant être investies dans un pays en particulier.

Les titres dans lesquels le Fonds peut investir doivent être négociés sur un marché réglementé.

L'indice S&P 500 TR est l'indice de référence auquel la performance du Fonds est comparée. Le détail des performances du Fonds par rapport à l'indice de référence se trouve dans le document d'information clé pour l'investissement (DICI) du Fonds et dans certains supports marketing. L'indice de référence n'est utilisé qu'à titre indicatif. Le Fonds est géré de façon active et, bien qu'une partie de ses actifs puisse occasionnellement faire partie de l'indice de référence et avoir des pondérations similaires à celui-ci, le Gestionnaire d'investissement peut, à sa discrétion, investir une partie significative du Fonds dans des actifs qui ne sont pas inclus dans l'indice de référence ou qui ont des pondérations différentes de celles de l'indice de référence. Rien ne saurait garantir que le Fonds surperforme ou affiche une performance égale à celle l'indice de référence.

Quels sont les éléments de la stratégie d'investissement permettant de sélectionner les investissements pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales ?

Les exclusions ESG sont intégrées à chaque étape du processus de sélection des investissements. Le Gestionnaire d'investissement exclut tout d'abord les sociétés des pays non membres de l'OCDE. Cela permet d'inclure uniquement les sociétés de pays qui s'engagent en faveur de la démocratie, de la protection des droits de l'homme, et de l'ouverture et de la transparence des marchés libres.

Ensuite, le Gestionnaire d'investissement applique certaines exclusions sectorielles en fonction des activités commerciales qu'il aura déterminées comme susceptibles de ne pas être durables, afin de ne pas retenir les sociétés intervenant dans ces secteurs. Il s'agit (i) des télécommunications ; (ii) de l'automobile ; (iii) du tabac ; (iv) de l'énergie (notamment du pétrole, du gaz et des combustibles consommables) ; (v) des banques ; (vii) des industries lourdes (notamment de l'aérospatiale et de la défense) ; (ix) des métaux et des mines ; (x) des services publics (notamment de l'électricité, du gaz et de l'eau).

Le Gestionnaire d'investissement exclut également les sociétés qui se livrent à la production d'armes controversées, et les fabricants d'armes.

Le Gestionnaire d'investissement procède tout d'abord à un filtrage négatif pour exclure les sociétés qui ont été soumises à des problèmes ESG importants (atteinte à leur réputation, amendes réglementaires pour pollution, ou risque de grève en raison de conditions de travail dangereuses).

Les entreprises doivent ensuite satisfaire aux tests du Gestionnaire concernant la croissance de la qualité, qui comportent des éléments ESG.

Dans le cadre de la gestion du Fonds, le Gestionnaire d'investissement tient compte des principaux impacts négatifs (« principal adverse impacts ou PAI ») des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité et exclut les entreprises présentant des risques environnementaux et sociaux importants. Les PAI spécifiques identifiés et pris en compte par le Gestionnaire d'investissement sont :

- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) (PAI 1 et 3)
Le niveau de tout type de GES émis par une entreprise, mesuré en volume et en intensité.
- Les émissions de carbone (PAI 2)
Plus précisément, et en plus des émissions de GES, le niveau d'équivalent de dioxyde

de carbone émis par une entreprise, mesuré en volume et en intensité (pollution).

- L'exposition aux combustibles fossiles (PAI 4)
Les industries tirant des revenus de l'exploration, l'exploitation minière, l'extraction, la distribution ou le raffinage de combustibles solides, liquides ou gazeux (c'est-à-dire le charbon, le pétrole, le gaz naturel).
- Le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies (PAI 10)
La constatation du fait que les entreprises assument au minimum des responsabilités fondamentales en matière de droits de l'homme, de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.
- L'exposition aux armes controversées (PAI 14)
Les industries tirant des revenus de la fabrication ou de la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires).

Enfin, dans le cadre de son suivi constant des investissements du Fonds, lorsqu'une société dans laquelle il a déjà investi est signalée dans une analyse en cours comme n'étant plus performante dans aucun des domaines E, S ou G, le Gestionnaire d'investissement va :

- évaluer dans quelle mesure le non-respect des caractéristiques E, S ou G interfère avec la durabilité globale des activités de la société ;
- dans la mesure du possible, échanger avec la Direction de la société sur le problème, lorsque le non-respect est réputé compromettre la durabilité globale des activités de la société ; et
- lorsque la Direction s'abstient d'agir et qu'il est déterminé que le problème affecte négativement la durabilité globale des activités de la société, céder la position de la société incriminée et allouer le capital à des sociétés qui promeuvent des caractéristiques durables.

Quelle est la politique d'évaluation des bonnes pratiques de gouvernance des sociétés bénéficiaires ?

Le Fonds exclut les sociétés de pays non membres de l'OCDE et les sociétés qui ont été soumises à des problèmes importants en matière d'ESG, y compris des problèmes de gouvernance.

Les entreprises qui ne satisfont pas aux tests du Gestionnaire d'investissement concernant la croissance de la qualité sont également exclues. L'un des grands axes de cette étape de recherche de croissance de la qualité, ce sont les tests basés sur la gouvernance, qui comprennent le respect des réglementations locales relatives à la pollution de l'air et de l'eau ou à l'efficacité énergétique, la promotion des droits de l'homme, de l'engagement des employés et des environnements de travail sûrs pour les employés directs de ces sociétés, et le cas échéant, pour les employés des entreprises en amont ou en aval de leurs chaînes d'approvisionnement.

E. RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS

Quelle est l'affectation d'actifs prévue pour ce produit financier ?

Le Gestionnaire d'investissement emploie une méthodologie contraignante de sélection des investissements, alignée sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds, et appliquée à au moins 95 % du portefeuille du Fonds. La part restante (< 5%) du portefeuille n'est pas alignée sur les caractéristiques promues et se compose

d'actifs liquides (liquidités, actifs liquides accessoires, dépôts bancaires, instruments et fonds du marché monétaire).

Le Fonds n'utilise pas d'instrument dérivé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

F. SUIVI DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Comment les caractéristiques environnementales ou sociales et les indicateurs de durabilité sont-ils suivis tout au long du cycle de vie du produit financier et du dispositif de contrôle interne/externe associé ?

L'atteinte des caractéristiques sociales et environnementales du Fonds est mesurée :

- 1) quantitativement, directement via les données collectées par l'équipe de recherche interne du Gestionnaire d'investissement, et indirectement via des sources de données et d'informations tierces (notamment via des partenaires externes, qui peuvent être Sustainalytics et/ou ISS, et qui fournissent des rapports et des informations sur l'exposition d'une entreprise aux facteurs ESG, ainsi que sur la gestion, par l'entreprise, des risques ESG associés à ces facteurs) ; et
- 2) qualitativement, dans la mesure où le Gestionnaire d'investissement doit évaluer chaque indicateur au cas par cas pour déterminer si l'un des facteurs compromet la durabilité globale de l'entreprise.

Les données évaluées comprennent des indicateurs sur la déontologie professionnelle, la gouvernance d'entreprise, l'impact environnemental des produits et services, les émissions, les effluents et les déchets, le capital humain, les droits de l'homme, et l'utilisation des ressources dans la chaîne d'approvisionnement, le cas échéant.

Les caractéristiques environnementales ou sociales et les indicateurs de durabilité (incluant les principaux indicateurs d'impact négatif) sont suivis tout au long du cycle de vie du produit.

• Acquisition initiale

Les revues ESG des investissements sont réalisées par le Gestionnaire d'investissement avant l'acquisition initiale.

Les exclusions ESG sont intégrées à chaque étape du processus de sélection des investissements. Le Gestionnaire d'investissement exclut tout d'abord les sociétés des pays non membres de l'OCDE. Cela permet d'inclure uniquement les sociétés de pays qui s'engagent en faveur de la démocratie, de la protection des droits de l'homme, et de l'ouverture et de la transparence des marchés libres.

Ensuite, le Gestionnaire d'investissement applique certaines exclusions sectorielles en fonction des activités commerciales qu'il aura déterminées comme susceptibles de ne pas être durables, afin de ne pas retenir les sociétés intervenant dans ces secteurs. Il s'agit (i) des télécommunications ; (ii) de l'automobile ; (iii) du tabac ; (iv) de l'énergie (notamment du pétrole, du gaz et des combustibles consommables) ; (v) des banques ; (vi) des industries lourdes (notamment de l'aérospatiale et de la défense) ; (vii) des métaux et des mines ; (viii) des services publics (notamment de l'électricité, du gaz et de l'eau).

Le Gestionnaire d'investissement exclut également les sociétés qui se livrent à la production d'armes controversées, et les fabricants d'armes.

Le Gestionnaire d'investissement procède tout d'abord à un filtrage négatif pour exclure les sociétés qui ont été soumises à des problèmes ESG importants (atteinte à leur réputation, amendes réglementaires pour pollution, ou risque de grève en raison de conditions de travail dangereuses).

Les entreprises doivent ensuite satisfaire aux tests du Gestionnaire d'investissement concernant la croissance de la qualité, qui comportent des éléments ESG.

- **Détention**

Une fois les investissements réalisés, le Gestionnaire d'investissement assure un suivi et un reporting continus afin de garantir le respect permanent des politiques.

- **Désinvestissement**

Lorsqu'une société dans laquelle un investissement a déjà été réalisé est signalée dans une analyse en cours comme n'étant plus performante dans aucun des domaines E, S ou G, le Gestionnaire d'investissement va :

- évaluer dans quelle mesure le non-respect des caractéristiques E, S ou G interfère avec la durabilité globale des activités de la société ;
- dans la mesure du possible, échanger avec la Direction de la société sur le problème, lorsque le non-respect est réputé compromettre la durabilité globale des activités de la société ; et
- lorsque la Direction s'abstient d'agir et qu'il est déterminé que le problème affecte négativement la durabilité globale des activités de la société, céder la position de la société incriminée et allouer le capital à des sociétés qui promeuvent des caractéristiques durables.

- **Dispositifs de contrôle**

Le Gestionnaire d'investissement est chargé de superviser et d'améliorer la mise en œuvre des politiques ESG et du processus d'investissement responsable dans tous les investissements.

Tous les éléments contraignants des engagements ESG du Fonds sont régulièrement revus et suivis dans le cadre des examens effectués par le Gestionnaire d'investissement.

G. MÉTHODOLOGIES

Quelle est la méthodologie permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier à l'aide des indicateurs de durabilité ?

Le Fonds mesure l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales en utilisant les indicateurs de durabilité mentionnés dans la section « F. Suivi des caractéristiques environnementales ou sociales » ainsi que les indicateurs PAI en continu, et délivre un rapport annuel.

H. SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNÉES

Quelles sont les sources de données utilisées pour atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales et les mesures prises pour assurer la qualité et le traitement des données ? Quel est le pourcentage de données estimées ?

- **Sources de données**

- Des données quantitatives collectées par l'équipe de recherche interne du Gestionnaire d'investissement et des sources de données et d'informations tierces (qui peuvent inclure Sustainalytics, Morningstar Direct et/ou ISS, qui fournissent des rapports et des informations sur l'exposition d'une entreprise aux facteurs ESG ainsi que sur la gestion, par l'entreprise, des risques ESG associés à ces facteurs) ; et
- des données qualitatives recueillies dans le cadre de la recherche exclusive des évaluations de chaque indicateur par le Gestionnaire d'investissement au cas par cas pour déterminer si l'un des facteurs compromet la durabilité globale de l'entreprise.

Les données évaluées comprennent des indicateurs sur la déontologie professionnelle, la gouvernance d'entreprise, l'impact environnemental des produits et services, les émissions, les effluents et les déchets, le capital humain, les droits de l'homme, et l'utilisation des ressources dans la chaîne d'approvisionnement, le cas échéant.

- **Mesures visant à garantir la qualité des données**

Le Gestionnaire d'investissement cherche à recueillir des informations provenant de sources multiples, notamment par des interactions directes avec les émetteurs et en utilisant des données de recherche tierces. Cela permet au Gestionnaire d'investissement de dresser un tableau complet de la dynamique ESG d'un émetteur, d'obtenir des informations sur ses pratiques, et de garantir la qualité et la cohérence des données.

Le Gestionnaire d'investissement ne s'appuie pas sur les données de prestataires de recherche tiers pour prendre des décisions d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement utilise les données produites comme une source unique, et comme un moyen de valider ou de remettre en question les autres sources qu'il utilise, y compris ses propres recherches et opinions.

- **Traitement des données**

Les données internes et externes sont évaluées par l'équipe de recherche du Gestionnaire d'investissement, dans le cadre de l'étude des investissements initiaux proposés, et de l'examen et de l'analyse continus des positions détenues.

- **Estimation des données**

Aucune donnée n'est estimée.

I. LIMITES DES MÉTHODOLOGIES ET DES DONNÉES

Quelles sont les limites des méthodologies et des sources de données ? (et en quoi ces limites sont sans effet sur l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales, et les mesures prises pour remédier à ces limites)

Les informations ESG utilisées pour déterminer si les sociétés sont gérées et se comportent de manière responsable peuvent être fournies par des sources tierces et sont basées sur une analyse rétrospective. La nature subjective des critères ESG non financiers signifie qu'il peut exister une grande variété de résultats. Les données peuvent ne pas traiter de manière adéquate des facteurs de durabilité importants. L'analyse dépend également de la

communication de données pertinentes de la part des sociétés, et la disponibilité de ces données peut être limitée. Ces limites sont réduites par l'utilisation de différentes sources de données et par les recherches internes du Gestionnaire d'investissement.

J. CONTRÔLES PRÉALABLES

Quelles sont les contrôles préalables effectués sur les actifs sous-jacents, et quels contrôles internes et externes ont été mis en place ?

Le Fonds effectue régulièrement des contrôles préalables sur les actifs sous-jacents du processus d'investissement, comme décrit dans la section « F. Suivi des caractéristiques environnementales ou sociales ». En outre, il existe diverses mesures de contrôle permanent (des contrôles pré et post-conformité, des limites de risque et d'autres limites d'investissement), qui sont codées dans les systèmes d'investissement concernés.

K. POLITIQUES D'ENGAGEMENT

Quelles sont les politiques d'engagement en matière de stratégie d'investissement environnemental ou social ?

Le Gestionnaire d'investissement rencontre régulièrement la Direction de la société dans le cadre de l'analyse pour discuter de la gouvernance d'entreprise de la société bénéficiaire, de sa stratégie à long terme, de son levier et de ses états financiers. Les analystes collaboreront avec les sociétés à tous les niveaux, y compris aux niveaux hiérarchiques les plus élevés, ainsi qu'avec les fournisseurs, les clients et les concurrents des sociétés bénéficiaires. Cela permettra à nos analystes d'avoir une image plus claire des valeurs d'une société, de sa culture et du traitement réservé aux parties prenantes, autant de facteurs pris en compte par le Gestionnaire d'investissement dans l'évaluation globale d'une société.

Les analystes de recherche s'entretiendront avec une société bénéficiaire si elle est signalée dans le cadre de l'analyse en cours comme n'étant plus performante dans aucun des domaines E, S ou G. Comme mentionné dans la section « F », le Gestionnaire d'investissement dispose d'éléments contraignants dans la stratégie d'investissement pour garantir que tout élément individuel remettant en question la durabilité globale de l'entreprise sera examiné plus en détail à travers l'engagement.

L. POINT DE RÉFÉRENCE

Un point de référence a-t-il été défini pour atteindre les caractéristiques promues par le produit financier ?

Oui

Non